

Date de convocation : 20 novembre 2023

Date d'envoi : 20 novembre 2023

Date d'affichage : 20 novembre 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 49-2023
LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 - MATHON S. à ALLIX J. M., SCOTTO DI VETTIMO S. à GIMON J. P.

Secrétaire de séance : VACHERESSE Marc.

**OBJET : Acquisition parcelle cadastrée section C n° 3071 – Route des Champs
(propriété MAUREL Yves)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier concernant une cession à la commune de la parcelle cadastrée section C n° 3071 (issue des parcelles cadastrées section C n° 2742 et 1963), d'une superficie totale de 229 m², appartenant à M. Yves MAUREL. Le bornage de la propriété a été effectué le 25 juillet 2023 par 2A Géomètres Experts.

En contrepartie de cette cession, la Commune s'engage à :

- Réaliser un mur de soutènement d'une hauteur de 1 mètre (plus haut aux endroits qui le nécessitent pour se caler sur le terrain naturel) sur tout le linéaire concerné ;
- Réaliser 2 entrées, avec prise en charge par la Commune des retours du trapèze d'entrée, sur une longueur maximum de 4 mètres ;
- Constituer un merlon réalisé avec la terre prélevée sur le talus ;
- Réaliser un parement en pierres sur les extrémités du mur (les pierres étant fournies par M. Yves MAUREL).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 3071 (issue des parcelles cadastrées section C n° 2742 et 1963), d'une superficie totale de 229 m², appartenant à M. Yves MAUREL, en vue de la création d'une cheminement piétonnier végétalisé le long de la route des Champs, selon les modalités mentionnées ci-dessus,
- Dit que tous les frais afférents seront à la charge de la commune,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous les documents induits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Marc VACHERESSE**



**Le Maire,
Philippe ROUX**



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le 29/11/2023
et de sa publication le 29/11/2023
Identifiant unique n° 007-210702312-2023_11_27_49DE